



Communiqué de presse

## L'IMPACT POSITIF DES BIOCARBURANTS SUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE EST CONFIRMÉ

**Paris, le 27 mars 2008** – Un groupe de travail sur les biocarburants s'est réuni ce jour, dans le cadre du Comité opérationnel « énergies renouvelables » du Grenelle de l'environnement, avec la participation de représentants de la filière bioéthanol.

A cette occasion, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) a présenté son étude sur la méthodologie à appliquer pour établir le référentiel des bilans d'énergie, de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques locaux des biocarburants de 1ère génération en France. L'étude ADEME / IFP / MEDAD / MAP / ONIGC « confirme, que sur cette nouvelle base méthodologique, et en l'état actuel des connaissances, **les gains énergétiques et de GES des biocarburants produits en Europe resteront significatifs et, en tout état de cause, supérieurs au seuil d'éligibilité environnemental proposé dans le projet de directive européenne EnR (35%)**. Le plan biocarburant conserve donc une justification sur le plan de l'énergie et de la réduction des gaz à effet de serre ».

*« Les conclusions de la nouvelle méthodologie présentée par l'ADEME viennent confirmer les résultats déjà publiés en 2002 et, par là même, montrent que les biocarburants, et notamment le bioéthanol, sont une énergie renouvelable et immédiatement disponible qui permet à notre pays de réduire significativement ses émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports dépendant fortement du pétrole »* déclare Jean-François Loiseau, Président du groupe Bioéthanol pour Passion Céréales.

*« L'étude en cours confirme que la méthodologie retenue n'est pas de nature à remettre profondément en cause les résultats positifs de l'étude ADEME de 2002. Les Pouvoirs Publics, convaincus de l'intérêt des biocarburants pour la réduction des émissions de GES et notre indépendance énergétique ont mis en place un plan pour leur développement. Sur base de ce dispositif, les industriels de l'éthanol ont investi massivement dans des outils de production modernes dont les performances améliorent et renforcent encore l'intérêt du bioéthanol »,* poursuit Alain d'Anselme, Président du SNPAA.

*« Au vue des conclusions de cette nouvelle méthodologie qui confirme l'intérêt environnemental des biocarburants, nous pensons qu'une révision du système de l'eco-pastille est indispensable afin qu'il prenne en compte le bilan positif du bioéthanol et que les voitures Flex Fuel puissent bénéficier du bonus écologique qu'elles méritent »* poursuit Alain Jeanroy, Directeur général de France Betteraves.

Afin de s'assurer que le développement des biocarburants contribue effectivement à lutter contre le réchauffement climatique sans entrer en concurrence avec la production alimentaire, la filière Bioéthanol propose également de collaborer avec les pouvoirs publics afin de définir des critères stricts de durabilité qui seront utilisés au sein de l'Union européenne. Ainsi, la filière pourra garantir aux automobilistes et aux citoyens que le bioéthanol aura été produit dans le plus grand respect de l'environnement.

Pour plus d'information, [www.bioethanolcarburant.com](http://www.bioethanolcarburant.com)

**Service de presse Bioéthanol :**  
GCI – Groupe Grey  
Laure Bilhère T. : 01.49.70.43.78  
Mathieu Dehgan T. : 01.49.70.43.20  
[bioethanol@gci-grey.com](mailto:bioethanol@gci-grey.com)

---

\* Institut Français du Pétrole (IFP), Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable (MEDAD), Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAP), Office National Interprofessionnel des Grandes Cultures (ONIGC)